



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PR 19/51/1(REV2)

Mars 2019

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante et unième Session

Macao RAS, République populaire de Chine, 9-14 avril 2019

La session se tiendra au Studio City Macau

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/PR 19/51/1
2	Désignation des rapporteurs	
3(a)	Questions soumises au CCPR par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres organes subsidiaires	CX/PR 19/51/2
	Document de travail sur les Directives pour la détermination des pesticides en tant que perturbateurs endocriniens et les approches harmonisées de la gestion des risques en fonction de leur présence dans les aliments	CX/PR 19/51/2-Add.1
4(a)	Questions découlant de la FAO et de l'OMS	CX/PR 19/51/3
	Groupe de travail JECFA/JMPR sur la révision de la définition de résidu	CX/PR 19/51/3-Add.1
	Évaluation de l'exposition aiguë probabiliste aux pesticides	CX/PR 19/51/3-Add.2
4(b)	Questions découlant d'autres organisations internationales	CX/PR 19/51/4
5(a)	Rapport de la JMPR 2018 sur des considérations d'ordre général	Section 2 du rapport de la JMPR 2018 (en anglais seulement)
5(b)	Rapport sur les réponses de la JMPR 2018 à des questions spécifiques soulevées par le CCPR	Section 3 du rapport de la JMPR 2018 (en anglais seulement)
6	LMR pour les pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale (aux étapes 7 et 4)	CX/PR 19/51/5 (en anglais seulement)
	– Observations à l'étape 3 (en réponse à la CL 2018/97-PR)	CX/PR 19/51/5-Add.1
7	Révision de la <i>Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale</i> (CXM 4/1989)	

Veillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, les invitations et les ordres du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués car aucune copie imprimée ne sera disponible lors de la session. Page des réunions du site Internet.

[Page des réunions du site Internet](#) – [CCPR51](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
7(a)	Classe C – Produits alimentaires primaires d'origine végétale Type 11: Produits primaires d'origine végétale destinés à l'alimentation animale Propositions: <ul style="list-style-type: none"> • Groupe 050: Légumineuses destinées à l'alimentation animale • Groupe 051: céréales et graminées (y compris pseudo-céréales) destinées à l'alimentation animale • Groupe 052: Divers produits destinés à l'alimentation animale 	CL 2019/01-PR CX/PR 19/51/6
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 19/51/6-Add.1
7(b)	Classe D – Produits alimentaires transformés d'origine végétale Tous les types dans la Classe D Groupes proposés dans les différents types	CL 2019/02-PR CX/PR 19/51/7
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 19/51/7-Add.1
7(c)	Transfert de produits de la Classe D à la Classe C	CL 2019/19-PR CX/PR 19/51/8
	– Observations	CX/PR 19/51/8-Add.1
7(d)	Avant-projet de tableau sur les exemples de produits représentatifs pour des groupes de produits dans les différents types dans les Classe C et Classe D (pour inclusion dans les <i>Principes et directives pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de limites maximales de résidus au groupe de produit</i> (CXG 84-2012))	CL 2019/03-PR CX/PR 19/51/9
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 19/51/9-Add.1
7(e)	Impact des types révisés dans les Classe C et Classe D dans les limites maximales Codex pour les résidus de pesticide (CXL)	CX/PR 19/51/10
7(f)	Tout type de classe dans les divers produits alimentaires qui ne répondent pas aux critères de regroupement des cultures Groupes proposés (y compris tout impact possible sur les nouveaux types de CXLs)	CL 2019/04-PR CX/PR 19/51/11
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 19/51/11-Add.1
7(g)	Classe B – Produits alimentaires primaires d'origine animale Définition commune de tissus animaux comestibles pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et médicaments vétérinaires pour les composés utilisés en tant que pesticides et médicaments vétérinaires par le CCPR et le CCRVDF	CL 2019/05-PR CX/PR 19/51/12
	– Observations à l'étape 3	CX/PR 19/51/12-Add.1
8	Document de travail sur la possibilité de réviser les <i>Directives sur l'utilisation de la spectrométrie de masse (SM) pour l'identification, la confirmation et le dosage des résidus</i> (CXG 56-2005)	CX/PR 19/51/13
9	Document de travail sur un examen des équations ACTEI	CX/PR 19/51/14
10	Document de travail sur les avantages et les problèmes liés à la participation de la JMPR à une révision conjointe d'un nouveau composé	CX/PR 19/51/15

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
11	Document de travail sur l'élaboration de directives pour les composés présentant un niveau de problème de santé publique faible et pouvant être exemptés de l'établissement de CXL	CX/PR 19/51/16
12	Document de travail sur la gestion des composés sans appui	CX/PR 19/51/17
13	Informations sur les homologations nationales des pesticides (sur la base des observations soumises en réponse à la CL 2018/50)	CX/PR 19/51/18
14	Établissement du calendrier et des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité (sur la base des observations soumises en réponse à la CL 2019/06-PR)	CX/PR 19/51/19
15	Autres questions et travaux futurs	
16	Date et lieu de la prochaine session	
17	Adoption du rapport	

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

Révision de la Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale

Point 7(g) de l'ordre du jour: Définition commune de tissus animaux comestibles pour faciliter l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les pesticides et les médicaments vétérinaires pour les composés à double usage (en tant que pesticides et médicaments vétérinaires)

À sa vingt-quatrième session (2018), le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF) est convenu que le groupe de travail électronique (GTe) sur la définition des tissus animaux afin de faciliter l'établissement de LMR pour les composés à double usage (à savoir les pesticides et les médicaments vétérinaires), assurera la coordination avec le GTe sur la révision de la Classification des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale établie par le CCPR, à sa cinquantième session (2018), dans le but d'élaborer une définition pertinente de tissus animaux comestibles, à des fins d'harmonisation et d'établissement de LMR.

À sa soixante-quinzième session, le Comité exécutif (2018) a formulé une recommandation conjointe au CCPR/GTe sur la révision de la Classification et au CCRVDF/GTe sur la définition de tissus animaux comestibles selon laquelle les GTe doivent travailler en étroite collaboration sur la définition de tissus animaux comestibles afin d'établir une définition harmonisée qui facilitera l'établissement de LMR pour les pesticides et les médicaments vétérinaires.

Cette recommandation fait suite à celle du Comité exécutif, à sa soixante-treizième session (2017) sur le renforcement de la collaboration entre le CCRVDF et le CCPR relative à des questions d'intérêt mutuel pour les composés utilisés en tant que pesticides et médicaments vétérinaires et à la recherche de moyens novateurs de favoriser cette collaboration ainsi qu'aux débats et décisions du CCPR, à sa cinquantième session et du CCRVDF, à sa vingt-quatrième session, à cet égard.

Les services de la Protection des plantes et vétérinaires des pays membres du Codex sont invités à partager ce document, à en examiner les questions (y compris les conclusions et les recommandations, le cas échéant) et à fournir des commentaires au CCPR en conséquence. Les organisations observatrices du Codex étant intéressées par les composés à double usage sont invitées à en faire de même. Les travaux pertinents du JECFA et de la JMPR sur l'harmonisation des procédures d'évaluation des risques sur l'évaluation de la sécurité des pesticides et des médicaments vétérinaires, tel qu'indiqué dans le Point 4(a) de l'ordre du jour, devraient également être pris en compte durant l'examen de ce document.

Les informations ci-dessus permettront au CCPR de fournir des orientations appropriées sur cette question afin que les travaux se poursuivent dans les deux GTe.

Établissement des LMR Codex pour les pesticides**Points 12/13/14 de l'ordre du jour: gestion des composés sans appui, homologations nationales des pesticides et listes de pesticides à examiner en priorité par la JMPR**

Ces points sont étroitement liés et traitent des moyens dont dispose le Comité pour améliorer l'établissement des LMR pour les pesticides pour les aliments et les aliments destinés à l'alimentation animale dans les procédures actuelles décrites dans les *Principes d'analyse des risques pour l'établissement des limites maximales de résidus pour les pesticides par le Comité sur les résidus de pesticides*. Les membres et observateurs du Codex sont invités à examiner les conclusions et recommandations de ces documents de manière globale afin de fournir des orientations utiles au CCPR, lors de l'examen de ces points de l'ordre du jour.

Point 14 de l'ordre du jour: Établissement des listes Codex de pesticides à évaluer en priorité par le JMPR

L'élaboration de la liste prioritaire correspond à l'étape 1 de la procédure d'élaboration des LMR du Codex. Le Comité examinera un document préparé par le président du groupe de travail sur les priorités (présenté comme un CRD) s'appuyant sur le document CX/PR 19/51/19 et des observations soumises, lors des débats sur le Point 6 de l'ordre du jour.

Autres points apparentés**Points 4a/9 de l'ordre du jour :**

Le rapport sur l'évaluation de l'exposition aiguë probabiliste aux pesticides devrait être lu à la lumière de la révision des équations ACTEI concernant la révision de la base et des paramètres des équations ACTEI, et une évaluation des résultats des équations ACTEI avec la distribution probabiliste des expositions actuelles.